

## PORT RÉUNION ÉLARGIT LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

AU PORT OUEST, LE FOYER DU GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION (GPMDLR) ACCUEILLAIT, LE 24 NOVEMBRE, UN RENDEZ-VOUS INÉDIT : LA RENCONTRE ENTRE LES ACTEURS PORTUAIRES ENGAGÉS À L'ENCONTRE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE). L'OCCASION D'ÉCHANGER SUR LES DÉFIS QUE REPRÉSENTENT CES MENACES ENVIRONNEMENTALES ET LES STRATÉGIES POUR MIEUX LES ANTICIPER.

Organisée par l'Union maritime interprofessionnelle de La Réunion (UMIR) dans le cadre de sa commission « Gestion des risques » et en partenariat avec le GPMDLR dans le cadre de son Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN), cette séance de travail a été consacrée à un sujet majeur : la lutte contre les EEE.

### SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES AGENTS ŒUVRANT SUR LE PORT

L'événement, qui a rassemblé durant une matinée une trentaine de personnes, avait vocation à informer et sensibiliser les acteurs portuaires sur l'importance de la détection et des alertes précoces pour prévenir la propagation de ces espèces, et ainsi préserver la biodiversité réunionnaise.

Président de l'UMIR, Philippe Leleu a ouvert la séance en rappelant que l'UMIR apporte depuis 22 ans son

expertise au service de la performance de l'activité portuaire de La Réunion. « L'UMIR fédère une quarantaine d'acteurs locaux, présents sur toute la chaîne portuaire et représentant l'ensemble de ses opérateurs. Chaque année, nous interrogeons nos membres pour définir les sujets prioritaires. L'une de nos commissions travaille sur la gestion des risques, dont font partie les EEE ». Selon Philippe Leleu, pour rendre cette lutte plus efficace, il convient « de renforcer le lien entre la communauté portuaire et les autorités compétentes ».

Cela implique aussi de collaborer avec les structures de l'île spécialisées dans la maîtrise de ces espèces – SEOR, SREPEN, OFB, NOI, IRI, DEAL... – « afin de rendre chaque professionnel du port, qu'il soit docker, remorqueur, pilote, etc., acteur de cette lutte ». Et de poursuivre : « chacun(e) doit savoir exactement quoi faire, quand il ou elle observe une EEE sur le port ». Le ton était donné : la clé d'une action efficace contre les EEE réside avant tout dans sa dimension collective.





Une attention toute particulière a été portée à la perruche à collier, l'agame des colons et le corbeau familial, des EEE susceptibles d'être signalées régulièrement dans l'enceinte portuaire. La perruche à collier, dont l'élimination du milieu naturel est encore possible, se trouve dans une situation intermédiaire entre l'agame des colons, qui a déjà envahi l'île, et le corbeau commun, en détection précoce. © UMIR

## DES MENACES DIRECTES POUR LA BIODIVERSITÉ NATIVE DE L'ÎLE

Il a été rappelé par la SEOR – Société d'études ornithologiques de La Réunion – que la propagation des EEE était liée à leur résistance aux maladies, à leur reproduction rapide et au caractère opportuniste de ces espèces qui s'adaptent aisément à de nouveaux milieux. A contrario, la faune et la flore natives insulaires, ayant évolué dans un écosystème restreint, n'ont pas développé de capacité d'adaptation. Le paille-en-queue, oiseau marin indigène de l'île, voit ainsi ses sites de nidification volés par le martin triste, introduit à La Réunion vers 1760 pour lutter contre les sauterelles. Autre exemple, parmi tant d'autres : le grand gecko vert de Madagascar est responsable de la destruction des populations d'un lézard endémique et protégé, le gecko vert de Manapany.

## DE PRÉCIEUSES CONTRIBUTIONS

Pour Stéphane Esparon, chef de l'unité Biodiversité de la DEAL Réunion, le constat est clair : « nous avons besoin de ces moments d'échanges avec les acteurs ». Car, malgré une réglementation étoffée sur les EEE et « des associations l'appliquant très bien », il faut « agir dès la phase d'introduction, le plus fort possible, sinon cela coûtera très cher, si tant est que nous puissions encore agir ». La course contre la montre est engagée.

Responsable du service Environnement et Aménagement du GPMDLR, Priscille Labarrère a souligné les efforts de sensibilisation menés au port contre les EEE. Elle a cité le protocole bilatéral franco-mauricien « vers blancs », mis en place du 1<sup>er</sup> novembre au 15 janvier pour empêcher l'échange entre les deux îles des scarabées de la canne à sucre, ravageurs de cultures, via des

extinctions de lumière et contrôles à bord des navires. Bernadette Lebihan-Ardon, ancienne présidente de la SREPEN – Société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement – a ensuite mis en avant l'importance « d'impliquer aussi les grands transporteurs, pour qu'ils puissent avoir une action vertueuse ». Des propos appuyés par Fabrice Hoarau, conseiller régional délégué à l'environnement, qui a relevé que « 140 000 containers entrent chaque année au Grand Port Maritime. Beaucoup ne sont pas contrôlés. Ne vaut-il pas mieux mettre beaucoup d'argent pour contrôler ces navires, que pour éradiquer les EEE ? » Ensuite, le président de l'IRI – Initiative pour la restauration écologique en milieu insulaire – Gilles David Derand a attiré l'attention sur un point. « Les moyens de contrôle, la détection précoce, cela est bien sûr crucial, mais certaines EEE, comme l'arbre-pieuvre, ne sont pas interdites. À La Réunion, des centaines d'espèces invasives restent autorisées ! », regrette-t-il.

Les échanges se sont poursuivis avec Jean-François Cornuaille de l'OFB. « Sur les 2000 EEE installées sur l'île, environ 150 posent problème, dont le corbeau familial, l'une des 100 espèces les plus problématiques au monde. Les Seychelles ont réussi à l'éradiquer. À La Réunion, on est au stade de détection précoce, alors on peut y arriver plus facilement que pour d'autres espèces. Tandis que sur l'agame des colons, qui monte en altitude, on est dépassé, c'est trop tard, il envahit déjà toute l'île jusqu'à 600 mètres... » Enfin, l'association Nature Océan Indien (NOI) a abordé la notion de l'éthique, avec par exemple un recours privilégié à la nasse à entrée unique, plutôt qu'à la colle, pour capturer sur le port les agames des colons.

Le GPMDLR souhaite renouveler à l'avenir ce partage d'initiatives, qui a été très apprécié. La prochaine étape sera d'impliquer les grandes compagnies maritimes dans cette lutte essentielle contre les EEE.